Soixantième année. - N ° 198 A Jeudi 15 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3472

61 – ORNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARGENTAN

Extrait de jugement

Date : 13 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
HAMELIN (Pierre Michel Marcel).
Activité : Non précisé.
Adresse : Ferme de Saint Aubin, 61120 LE RENOUARD.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redressement - Mandataire : SELARL C. BASSE, 26 Rue Jullien, 61000 ALENÇON - Selon jugement en date du 13 Octobre 2026, le Tribunal Judiciaire d'ARGENTAN, N° RG 26/00097 - N° Portalis DBZY-W-B7K-CNJH, CONSTATE l'état de cessation des paiements de M. Pierre HAMELIN et constate que son redressement est manifestement impossible ; ORDONNE l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de M. Pierre HAMELIN, né le 03 Juin 1996 à PARIS 16E - Ferme de Saint Aubin - 61120 LE RENOUARD ; NOMME Madame Isabelle BERTRAND, Vice-Président, en qualité de juge-commissaire ; DÉSIGNE, en qualité de liquidateur la SELARL C. BASSE représentée par Maître Christophe BASSE ; FIXE le délai de déclaration des créances imparti aux créanciers à deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement. - N° RG : 26/00097